



CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL

2020-2021



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario



Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur le Conseil des arts*, c'est avec le plus grand respect que je dépose le présent rapport sur les activités du Conseil des arts de l'Ontario pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

A handwritten signature in black ink, reading "Rita Davies". The signature is fluid and cursive, with the first name "Rita" and last name "Davies" clearly distinguishable.

Rita Davies
Présidente
Conseil des arts de l'Ontario

SOMMAIRE

Le Conseil des arts de l'Ontario	4
Principales activités et réalisations	6
Subventions	6
Communications	9
Recherche	9
Ressources humaines	10
Systèmes et technologies de l'information et Opérations	10
Activités de sensibilisation	11
Programmes de subventions 2020-21	13
Les subventions en bref	14
Rétrospective de l'année	15
Mesures de rendement basées sur les résultats	18
Résultats, mesures et indicateurs	20
Événements à risque	24
Analyse de la performance financière	25
États financiers du CAO	26
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	28
Rapport de l'auditeur indépendant	29
État de la situation financière	31
État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds	32
État des gains et des pertes de réévaluation	33
État des flux de trésorerie	34
Notes afférentes aux états financiers	35
Annexe 1 – Frais d'administration et services	47
Annexe 2 – Fonds grevés d'affectations externes et fonds de dotation	48
Membres du conseil d'administration	49
Personnel de direction	50
Collaborateurs	51

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Depuis sa création en 1963, le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) joue un rôle de premier plan dans la promotion et le développement des arts au profit de tous les Ontariens. Le CAO a favorisé la croissance de l'infrastructure artistique de l'Ontario en finançant des artistes et des organismes artistiques de toutes les disciplines et de toutes les régions de la province.

Le CAO est un organisme du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario. Son conseil d'administration, composé de 12 membres bénévoles nommés par le gouvernement, veille à ce que les activités du CAO s'alignent sur le mandat de l'organisme. Les décisions relatives aux subventions sont prises indépendamment du gouvernement. Le personnel du CAO gère les programmes, et les subventions sont accordées dans le cadre d'un processus d'évaluation par les pairs.

Les programmes de subventions sont organisés en quatre filières de financement : Création et diffusion, Développement des publics et des marchés, Collaboration avec les communautés et les écoles, Renforcement des carrières et des services aux arts. Ces filières aident les candidats à choisir le programme qui correspond le mieux à l'activité qu'ils proposent.

Le CAO subventionne une gamme de disciplines artistiques, entre autres la danse, la littérature, la musique, le théâtre, les arts médiatiques et les arts visuels. Il soutient également la tournée, l'enregistrement, la diffusion d'activités artistiques et différents types de collaboration entre artistes. Il finance aussi des formes artistiques fondées sur la culture, comme les arts francophones et les arts autochtones.

D'autres programmes visent des activités artistiques particulières, notamment l'éducation artistique, les arts axés sur la communauté ainsi que les arts multidisciplinaires et interdisciplinaires. Certains programmes ont des objectifs précis, comme le programme Arts du Nord, destiné aux artistes et aux groupes artistiques du nord de l'Ontario, ou Accès et évolution professionnelle, qui subventionne le perfectionnement des professionnels des arts autochtones et des professionnels des arts racisés. Les programmes visant les pratiques artistiques des artistes sourds ou handicapés accordent des subventions aux artistes sourds*, aux artistes handicapés et aux organismes axés sur les pratiques des artistes sourds ou handicapés.

Les artistes et les groupes artistiques peuvent demander au CAO des subventions pour des projets précis, et les organismes artistiques peuvent également demander des subventions pour leurs activités de fonctionnement s'ils répondent à certaines exigences. Les subventions sont attribuées selon un système d'évaluation par les pairs. Des jurys indépendants prennent les décisions de financement pour les demandes de subventions de projets présentées par les artistes et les groupes artistiques. Des groupes d'évaluation étudient les demandes de subventions de fonctionnement présentées par les organismes artistiques et font des recommandations aux responsables des programmes du CAO. Le conseil d'administration du CAO approuve toutes les décisions relatives aux subventions de fonctionnement qui dépassent 30 000 \$.

* À la différence d'artistes handicapés, le terme *artistes sourds* utilisé par le CAO se fonde sur la définition de *culturellement sourds* formulée par la Société canadienne de l'ouïe : « individus qui s'identifient à la langue et à la culture, et participent à la société des personnes sourdes ».

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Les informations sur les programmes de subventions, les dates limites, les critères d'admissibilité et les politiques du CAO peuvent changer au fil du temps. Les informations les plus récentes sur les programmes et les politiques de subventions, ainsi qu'une liste complète des subventions accordées, se trouvent sur le site web du CAO.

Enfin, le CAO gère le processus de sélection de nombreux prix, bourses et subventions, notamment les programmes Chalmers, les prix Johanna Metcalf des arts de la scène et plusieurs prix de la Fondation des arts de l'Ontario. Outre ces programmes financés par des fonds privés, le CAO finance et administre le Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones. Le CAO encadre également l'administration du prix Pauline McGibbon au nom du gouvernement de l'Ontario.

Le CAO appuie encore le milieu des arts de l'Ontario aussi bien par des partenariats que par ses recherches et analyses statistiques portant sur le secteur des arts et de la culture. Les données qui en découlent permettent au CAO de sensibiliser davantage le public à la valeur des arts et servent de ressource essentielle pour comprendre le contexte de la création et de la production artistiques dans la province.

Tout en préparant un nouveau plan stratégique, le CAO continue de suivre son plan de 2014-2020, *Dynamique des arts et intérêt public*. Le CAO mesure régulièrement les retombées de ses programmes et consulte les artistes et les organismes artistiques pour se tenir au courant des besoins et de la croissance des arts. En 2020-2021, la pandémie mondiale a eu d'importantes répercussions sur le secteur des arts en Ontario comme partout dans le monde. Le présent rapport décrit les initiatives déployées pour épauler le milieu artistique pendant cette crise.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La pandémie de COVID-19 qui s'est répandue dans le monde en 2020 a frappé le secteur des arts de plein fouet, et ses répercussions se font encore sentir en 2021. Le Conseil des arts de l'Ontario a réagi de façon rapide et stratégique dès que la pandémie s'est déclarée en adaptant et en réorientant les programmes existants pour répondre aux besoins du secteur artistique. Il a entre autres créé le programme **Initiative de réponse du milieu des arts (IRMA)**, décrit ci-dessous. Le CAO a également subventionné la participation des organismes artistiques à l'étude de WolfBrown, étude internationale de suivi des attitudes du public concernant le retour à la fréquentation d'activités artistiques.

Cette section décrit les réalisations du CAO en 2020-2021.

Subventions

Le CAO a pour principale activité d'investir de manière stratégique dans les artistes et les organismes artistiques de l'Ontario. Il la réalise essentiellement au moyen de ses programmes de subventions (subventions de projets, subventions de fonctionnement et subventions de tiers recommandataires) et de ses initiatives.

Programmes de subventions

Les **subventions de projets** sont accordées à des artistes, des groupes ad hoc, des collectifs et des organismes artistiques. Elles financent la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques, des événements comme les festivals, séries musicales et ateliers artistiques pour enfants, des possibilités de mentorat, de perfectionnement professionnel et d'évolution de carrière, ou encore des collaborations entre artistes, organismes artistiques, écoles et communautés.

Les subventions de projets du CAO favorisent la créativité, l'innovation, le développement des compétences et l'efficacité organisationnelle. Les industries culturelles prospères de l'Ontario n'auraient pas pu atteindre leur niveau actuel sans la réserve de talents, les produits artistiques et le contenu créatif qui résultent de ces subventions.

Le Conseil des arts de l'Ontario a suspendu provisoirement les programmes **Tournées – projets**, **Développement des marchés – projets**, **Développement des marchés – aide au déplacement** ainsi que les **Bourses Chalmers de recherche artistique**, vu que ces programmes subventionnent généralement des activités qui n'étaient pas réalisables ou recommandées pendant la pandémie en raison des restrictions imposées aux rassemblements de personnes et aux déplacements. Pour continuer à soutenir le développement de relations à long terme entre les artistes et les diffuseurs, le CAO a mis sur pied le programme **Artistes et diffuseurs – projets de collaboration**. Ce programme provisoire a été lancé au début de 2021 pour subventionner des projets qui créent ou maintiennent des moyens durables de diffuser pendant la pandémie des œuvres artistiques auprès du public et des collectivités de l'Ontario, du Canada et de l'étranger. La première date limite de ce programme a été fixée au 27 avril 2021.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Initiative de réponse du milieu des arts

Le programme **Initiative de réponse du milieu des arts (IRMA)** était un programme ponctuel créé pour aider le milieu artistique à surmonter les difficultés engendrées par la COVID-19. Il comprenait les trois catégories suivantes, qui avaient comme objectif de permettre aux artistes individuels, groupes ad hoc, collectifs et organismes artistiques de mener à bien leurs activités dans un environnement en évolution :

- Initiative de réponse du milieu des arts – subventions de projets pour les particuliers;
- Initiative de réponse du milieu des arts – subventions de projets pour les groupes ad hoc, collectifs et organismes;
- Initiative de réponse du milieu des arts – subventions de projets pour les partenariats organisationnels.

Les **subventions de fonctionnement** renforcent les organismes qui constituent la pierre angulaire de l'infrastructure artistique de l'Ontario. Les organismes peuvent demander des subventions de fonctionnement s'ils répondent à des critères précis, notamment en ce qui concerne leur structure de gouvernance. Ces subventions leur permettent de créer des emplois, d'accroître le dynamisme de leur collectivité et d'améliorer l'infrastructure des arts. Elles assurent également la continuité et le soutien pour les organismes émergents, souvent issus de communautés sous-représentées.

Vu la difficulté des organismes à planifier leurs activités dans le contexte de changement et d'incertitude qui s'est installé au début de la pandémie, le Conseil des arts de l'Ontario a décidé en mars 2020 de suspendre la réception et l'évaluation des demandes de subventions de fonctionnement. En mai 2020, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la décision de verser les subventions de fonctionnement de 2020-2021 aux organismes récurrents admissibles en fonction de leur montant de 2019-2020. Ces organismes ont reçu l'équivalent de leur subvention de 2019-2020 en deux versements égaux, l'un immédiatement, le deuxième selon le calendrier habituel du versement des subventions.

Les **subventions de tiers recommandataires** sont administrées au nom du CAO par des organismes et des collectifs artistiques désignés. Les recommandataires se servent de leur connaissance d'un secteur ou d'un milieu artistique particulier pour évaluer les demandes, puis recommandent au CAO de les subventionner.

Quelques changements notables ont été apportés au programme **Artistes visuels autochtones – matériaux**. Le montant maximal de la subvention est notamment passé de 500 \$ à 1000 \$, et les critères des dépenses admissibles ont été élargis, ce qui permet à la subvention d'aider davantage les artistes autochtones. La Inuit Art Foundation s'est jointe au programme des recommandataires, qui peut ainsi mieux servir les candidats inuits.

Le programme **Aide aux expositions** a été ouvert plus tard que les années précédentes et acceptait les demandes de septembre 2020 à janvier 2021. Compte tenu de l'annulation de nombreuses expositions pendant la pandémie, seuls les candidats qui avaient des expositions à venir confirmées étaient admissibles à une subvention. Les expositions virtuelles ou en ligne étaient considérées comme admissibles si elles étaient présentées par une galerie, un musée ou une autre plateforme d'exposition professionnelle.

Les programmes de langue anglaise **Recommender Grants for Writers** et **Recommender Grants for Theatre Creators** se sont poursuivis comme prévu et n'ont fait l'objet d'aucun changement pendant l'exercice 2020-2021.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Initiatives de subventions

Les initiatives de subventions sont semblables aux programmes de subventions en ce sens qu'elles sont conçues pour atteindre des objectifs stratégiques et ont des critères d'admissibilité précis; les bénéficiaires doivent répondre à certaines exigences et rendre compte de leurs activités. Elles diffèrent des programmes de subventions en ce sens que leur processus de demande ou d'évaluation peut ne pas être le même. Elles peuvent à l'occasion être administrées par de tierces parties engagées à contrat par le CAO. Les initiatives peuvent servir de pilotes pour de futurs programmes de subventions du CAO. En 2020-2021, le CAO comptait l'initiative de subvention suivante :

Fonds de collaboration stratégique

Cette initiative vise les objectifs suivants :

- investir dans des partenariats avec des parties prenantes pour faire progresser le plan stratégique du CAO, *Dynamique des arts et intérêt public*;
- appuyer les activités artistiques qui répondent à des priorités stratégiques mais ne peuvent pas être financées par les programmes de subventions en raison de leur portée, de leur nature ou de leur calendrier;
- financer des événements artistiques ponctuels et importants qui rehaussent la visibilité et le profil du CAO.

Initiatives suspendues en 2020-2021

Initiatives de développement des marchés

Les initiatives de développement des marchés investissent dans des partenariats avec des parties prenantes afin de favoriser le développement de marchés régionaux, nationaux et internationaux pour les artistes et les organismes artistiques ontariens. Elles permettent de promouvoir, présenter et vendre efficacement les œuvres de qualité de l'Ontario au Canada et à l'étranger.

Vu les restrictions imposées aux rencontres sociales et aux déplacements tout au long de l'année en raison de la pandémie, le CAO a décidé de suspendre les initiatives de développement des marchés jusqu'à ce que les activités subventionnées puissent reprendre.

Soutien aux investissements du gouvernement liés à la COVID-19

Outre les activités principales déjà mentionnées, le Conseil des arts de l'Ontario a administré le **Fonds d'aide pour la relance des arts**, un investissement ponctuel de 25 millions de dollars effectué par le gouvernement de l'Ontario par l'intermédiaire du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (MIPSTC). Ce fonds visait à aider les organismes artistiques dont les revenus annuels totalisaient au moins 1 million de dollars à survivre à la pandémie de COVID-19 et à préparer leur réouverture et leur programmation future.

De ces 25 millions de dollars, 24 millions ont été attribués à 140 organismes ayant des revenus annuels d'au moins 1 million de dollars. Le million de dollars restant a été affecté au soutien d'artistes individuels et a été administré dans le cadre du programme **Initiative de réponse du milieu des arts – subventions de projets pour les particuliers**.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Communications

Le Service des communications est responsable d'une gamme d'activités de soutien aux subventions, à la sensibilisation aux programmes, à l'équipe de direction et au conseil d'administration. Il veille également à ce que le CAO se conforme aux exigences gouvernementales en matière de rapports et produit notamment le rapport annuel et la liste annuelle des subventions. De plus, en collaboration avec le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, il tient les députés provinciaux au courant des activités artistiques qui se déroulent dans leur circonscription. Le Service des communications appuie aussi les activités liées aux prix administrés par le CAO.

Quand la pandémie s'est déclarée au printemps 2020, ce service s'est vite mis à l'ouvrage et a créé des pages web concernant la COVID-19 pour informer les candidats du report des dates limites, des décisions politiques et d'autres sujets importants dans des circonstances souvent fluctuantes. Ce travail a été complété par des mises à jour dans les médias sociaux en anglais et en français.

Quand le CAO investit dans une activité artistique en accordant une subvention de projet ou de fonctionnement, cet investissement ne profite pas seulement au bénéficiaire de la subvention mais a un effet d'entraînement. L'aide aux activités artistiques stimule les collectivités et l'économie dans la province entière. En 2019-2020, le CAO a lancé **Effet d'écho**, série de vidéos et d'articles en ligne qui mettent en évidence le rayonnement et le dynamisme des organismes artistiques et des artistes de l'Ontario. Au cours du premier mois de l'exercice 2020-2021, le CAO a décidé de suspendre la diffusion de ces vidéos vedettes en raison des effets désastreux de la pandémie de COVID-19 sur le milieu artistique.

À l'automne 2020, des membres du personnel des communications et du personnel des subventions ont réalisé plusieurs vidéos d'information destinées aux artistes et aux organismes artistiques intéressés à présenter une demande au programme **Initiative de réponse du milieu des arts**. Produites en anglais, en français et en langue des signes, ces vidéos – diffusées sur la chaîne YouTube du CAO et annoncées sur Facebook et Twitter – ont atteint plus de 2 000 spectateurs. Comme le CAO s'attendait à une forte demande pour ce programme ponctuel, les vidéos ont été conçues pour aider les candidats potentiels à comprendre les objectifs et les paramètres du programme, c'est-à-dire soutenir des projets qui aident les artistes et les organismes à répondre aux difficultés causées par la COVID-19.

Recherche

Le Service de la recherche du CAO examine régulièrement des rapports externes sur les arts pour repérer les résultats crédibles concernant les retombées personnelles, sociales et économiques des arts. Il effectue ses propres analyses de données et recherches, et s'associe à d'autres organismes pour des initiatives de recherche particulières. Il fournit régulièrement des informations statistiques à la demande du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture.

En avril 2020, le CAO a fait un sondage auprès des organismes artistiques qu'il subventionne afin de recueillir des indicateurs de haut niveau sur les premiers effets de la COVID-19. En mai 2020, le CAO a offert aux organismes artistiques la possibilité de participer à une étude de suivi internationale, **COVID-19 Audience Outlook Monitor**. Dirigée par le cabinet de conseil WolfBrown, cette étude a suivi les attitudes du public au cours de l'exercice financier concernant le retour aux activités artistiques en personne.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines encadre le recrutement et les relations professionnelles. Il est chargé de veiller à ce que le CAO respecte ses obligations en matière d'accessibilité et réalise ses objectifs internes en matière d'équité. Il gère également le comportement attendu en milieu de travail – notamment au moyen des politiques du CAO sur le respect, la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts et le code de conduite – et veille à ce qu'il soit bien compris.

Pour garantir aux employés et aux membres du public handicapés l'accès à ses services et programmes, le CAO dispose d'un plan d'accessibilité pluriannuel qui décrit ses objectifs en la matière et rend compte chaque année des progrès accomplis. Les réalisations les plus marquantes comprennent le succès de la vérification sur place des exigences du CAO en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), l'amélioration de l'accès à l'information pour les personnes sourdes sur le site web du CAO, et la formation assurée au personnel de première ligne qui offre un service à la clientèle aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ou en détresse, ce qui a augmenté pendant la pandémie.

Le CAO consulte le Groupe consultatif sur les pratiques des artistes sourds, des artistes handicapés et de l'accès – un groupe externe de travailleurs artistiques sourds ou handicapés – sur les politiques, programmes et services du CAO et sur la façon dont ils servent les personnes sourdes et handicapées du milieu artistique. Le groupe a pu se réunir virtuellement pendant la pandémie. Ses discussions ont porté sur les effets de la pandémie sur ces artistes et sur le prochain processus de planification stratégique du CAO.

Le CAO, avec l'aide de son comité interne de l'équité, a invité des présentateurs à faire des exposés à l'intention du personnel et à diriger des ateliers sur la santé mentale, la culture et l'histoire autochtones et les répercussions des pensionnats, l'histoire des Noirs en Ontario et le racisme envers les Noirs.

Systèmes et technologies de l'information et Opérations

Les besoins soudains et urgents causés par l'éclosion de la pandémie ont particulièrement touché le personnel des systèmes et technologies de l'information et le personnel des opérations. Pratiquement du jour au lendemain, ce groupe a fourni du matériel à 23 employés du CAO et a formé le personnel entier sur la façon de travailler efficacement à domicile. Grâce au zèle et au soutien de ces deux services, la transition vers le travail à distance s'est faite relativement en douceur. Ces services ont également continué à assister les candidats du CAO en cette période d'incertitude.

Le passage rapide au télétravail a également accéléré la migration des opérations du CAO vers l'infonuagique et l'élimination progressive du système téléphonique fixe du CAO en faveur de Microsoft Teams, solution qui s'est avérée rentable et novatrice.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Activités de sensibilisation

Les activités de sensibilisation visent à élargir l'accès aux programmes et services du CAO. Elles appuient aussi les artistes et les organismes artistiques, et créent des liens entre les arts et d'autres secteurs, comme l'éducation, le tourisme et les services communautaires.

Tout au long de l'année, la plupart des responsables de programmes et la représentante du Nord-Ouest participent à des séances d'information, à des ateliers sur la préparation d'une demande de subvention et à des webinaires pour les nouveaux candidats. Les activités de sensibilisation peuvent également inclure le développement d'une relation avec un groupe particulier s'il existe une lacune dans l'infrastructure d'un milieu artistique donné.

Le nord de l'Ontario

Alana Forslund, la représentante du Conseil des arts de l'Ontario pour le Nord-Ouest, collabore avec d'autres membres du personnel pour aider les artistes et les organismes artistiques de toutes les régions du nord de la province. Pendant la pandémie, le CAO a mené ses activités de sensibilisation en ligne. Ce faisant, le CAO a pu atteindre des intervenants de 40 localités différentes dans le nord-ouest, le nord-est et le grand nord de l'Ontario.

Deux exemples du Nord en 2020-2021 :

- La Fondation culturelle ojibwée et le collectif artistique Anemki ont organisé une séance d'information sur le programme du CAO Artistes visuels autochtones – matériaux. Erika Iserhoff, la responsable des arts autochtones, et Lisa Wöhrle, la responsable adjointe des arts visuels et des métiers d'art, ont fait une présentation aux participants.
- Le Réseau des arts médiatiques de l'Ontario (RAMO) / Media Arts Network of Ontario (MANO) et l'organisme Indigenous Culture and Media Innovations ont organisé une rencontre entre le responsable des arts médiatiques, Mark Haslam, et les artistes médiatiques du Nord.

Les séances d'information en ligne ayant remplacé les séances en personne, un nombre bien plus important d'artistes du Nord ont pu y participer. Le Service des communications du CAO et la représentante du Nord-Ouest se sont chargés d'en faire la promotion.

Sensibilisation au programme Initiative de réponse du milieu des arts

Le programme **Initiative de réponse du milieu des arts** était un programme ponctuel créé pour aider le milieu artistique à surmonter les difficultés engendrées par la COVID-19. Des membres du personnel des communications et des subventions du CAO ont créé des vidéos à l'interne, se sont associés à d'autres organismes pour tenir sept séances d'information en ligne en anglais et ont tenu quatre séances d'information en ligne en français. Ces organismes partenaires – l'Alliance des conseils des arts de l'Ontario, le Mouvement pour le pluralisme culturel dans les arts, Indigenous Performing Arts Alliance, Tangled Art + Disability – ont été choisis en raison de leur grande portée dans le milieu des arts, en particulier auprès des artistes et des organismes artistiques marginalisés et des groupes prioritaires, y compris ceux qui n'avaient pas de relations

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Aperçu des activités de sensibilisation

antérieures avec le CAO. Ces séances de sensibilisation du CAO ont attiré quelque 550 personnes. Pendant la période précédant les dates limites du programme, le personnel du CAO a tenu des centaines de réunions virtuelles et de conversations téléphoniques individuelles avec des artistes et des administrateurs des arts pour s'entretenir de leurs besoins et les conseiller sur la façon dont le programme Initiative de réponse du milieu des arts pourrait les aider à réaliser leurs objectifs.

Connexion compétences

En janvier et février 2021, le CAO a organisé **Connexion compétences**, une série de trois séances de développement professionnel et de réseautage (deux en anglais, une en français) liées au programme Développement de compétences et de carrière pour les professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle.

Dans chacune de ces séances en ligne, d'anciens bénéficiaires du programme Développement de compétences et de carrière ont abordé les sujets suivants :

- leur pratique artistique et leur expérience professionnelle;
- la manière dont ils ont développé leur pratique;
- les difficultés qu'ils ont rencontrées;
- les moyens qu'ils utilisent pour explorer, adapter et trouver de nouvelles façons de travailler pendant la pandémie;
- ce dont les professionnels des arts autochtones, noirs ou de la diversité ont besoin pour faire progresser leur carrière;
- les possibilités, les ressources et les pistes de collaboration.

La promotion des trois séances s'est faite sur Facebook et Twitter ainsi que par courriel ciblé. Au total, 179 personnes y ont assisté, créant ainsi de nouvelles possibilités de mentorat et de collaboration entre les artistes et les professionnels des arts qui se considèrent comme Autochtones, Noirs ou racisés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Programmes de subventions 2020-2021

Création et diffusion

Aide aux expositions
Artistes médiatiques – projets de création
Artistes sourds et handicapés – projets
Artistes visuels – projets de création
Artistes visuels autochtones – matériaux
Artistes visuels sourds et handicapés – matériaux
Arts autochtones – projets
Arts du Nord – projets
Arts médiatiques – projets
Arts médiatiques – projets francophones
Arts visuels – projets
Arts visuels : organismes et centres d'artistes
autogérés – fonctionnement
Arts visuels et métiers d'art – projets francophones
Arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art :
organismes et centres d'artistes autogérés
francophones – fonctionnement
Danse – projets
Édition francophone – fonctionnement
Expositions autochtones et de cultures diverses –
projets de commissariat
Galleries d'art publiques – fonctionnement
Literary Creation Projects (Works for Performance)

Literary Creation Projects (Works for Publication)
Literary Organizations Projects
Literary Organizations: Operating
Littérature – projets francophones
Métiers d'art – projets
Multiarts et interarts – projets
Musique – projets d'enregistrement
Musique – projets de création
Musique – projets de production et de diffusion
Musique – projets francophones
Organismes d'arts médiatiques – fonctionnement
Organismes de danse – fonctionnement
Organismes de musique – fonctionnement
Organismes majeurs – fonctionnement
Organismes multiarts et interarts – fonctionnement
Publishing Organizations: Operating
Recommender Grants for Theatre Creators
Recommender Grants for Writers
Théâtre – projets francophones
Théâtre francophone – fonctionnement
Theatre Organizations: Operating
Theatre Projects

Développement des publics et des marchés

Artistes et diffuseurs – projets de collaboration
Développement des marchés – aide au déplacement
(aucune date limite en 2020-21)
Développement des marchés – projets
(aucune date limite en 2020-21)
Diffuseurs des arts de l'Ontario – projets
Diffusion – projets francophones
Diffusion francophone – fonctionnement
Tournées – projets

Collaboration avec les communautés et les écoles

Artistes autochtones en milieu communautaire et
scolaire – projets
Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets
Artistes en résidence (Éducation)
Organismes artistiques en milieu communautaire et
scolaire – fonctionnement

Renforcement des carrières et des services aux arts

Arts Service Organizations: Operating
Bourses Chalmers de recherche artistique
(aucune date limite en 2020-21)
Danse : projets de formation – équité et accès
Développement de compétences et de carrière –
professionnels des arts autochtones et de la
diversité culturelle
Organismes francophones de service aux arts –
fonctionnement
Projets Chalmers de perfectionnement professionnel
(aucune date limite en 2020-21)

Aide ponctuelle aux arts pendant la pandémie

Initiative de réponse du milieu des arts – subventions
de projets pour les groupes ad hoc, collectifs et
organismes
Initiative de réponse du milieu des arts – subventions
de projets pour les partenariats organisationnels
Initiative de réponse du milieu des arts – subventions
de projets pour les particuliers

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les subventions en bref

78,6 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO¹

3 488

Nombre de subventions octroyées par le CAO

12 056

Nombre de demandes de subvention présentées au CAO

1 312

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des organismes

68,2 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO à des organismes

2 176

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des artistes

10,4 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO à des artistes

5,34 \$ par Ontarien²

Total de l'aide publique aux arts versée par le biais du CAO

206

Nombre de collectivités ontariennes où sont domiciliés les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le CAO

123

Nombre de circonscriptions, parmi les 124 que compte l'Ontario, dans lesquelles des artistes et des organismes artistiques ont reçu une subvention du CAO

1. Le total des subventions pour 2020-2021 comprend le Fonds d'aide pour la relance des arts, un investissement ponctuel de 25 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario.

2. Fondé sur la population de l'Ontario chiffrée à 14 734 014 en juillet 2020. (Source : Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01)

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Le budget de base du Conseil des arts de l'Ontario a été fixé à 60 millions de dollars en 2020-2021 par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture. Au début de mars 2021, le ministère a annoncé le lancement du **Fonds d'aide pour la relance des arts**, un investissement ponctuel de 25 millions de dollars devant être administré par le CAO pour aider le secteur des arts à se remettre de la pandémie de COVID-19. Grâce à ce financement supplémentaire, le Conseil des arts de l'Ontario a investi au cours de l'exercice 2020-2021 78,6 millions de dollars dans 206 collectivités de l'Ontario par le biais de 2 176 subventions à des artistes individuels et de 1 312 subventions à des organismes.

L'année 2020-2021 était à nulle autre pareille. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale en raison de la propagation de la COVID-19. Au Canada, les trois ordres d'administration publique – fédéral, provincial et municipal – ont emboîté le pas en émettant des avis aux voyageurs et en imposant des restrictions aux rassemblements publics. Le personnel du Conseil des arts de l'Ontario a commencé à travailler à distance.

Comme de toute évidence le « retour à la normale » n'était pas prévu dans l'immédiat, le CAO a pris plusieurs mesures pour aider les artistes et les organismes à s'adapter au contexte de la pandémie. Les dates limites de tous les programmes en mars ont été repoussées de deux semaines, et certaines exigences relatives aux demandes ont été assouplies, entre autres celles concernant les lettres de confirmation, qui auraient pu être difficiles à obtenir en raison de l'évolution rapide des circonstances. Le CAO a annoncé qu'il collaborerait avec les bénéficiaires de subventions confrontés à des dépenses et des changements imprévus liés à la COVID-19 et qu'il ne demanderait pas le remboursement des subventions pour lesquelles des dépenses connexes ont été engagées. Il a également déclaré qu'il continuerait à verser les subventions même en cas de modification des activités et des plans.

De nombreux organismes qui reçoivent des subventions de fonctionnement ont vu leurs activités publiques s'arrêter et leur public disparaître en raison de la pandémie. Pour venir en aide à ces organismes – après avoir décidé de suspendre toutes les dates limites et les évaluations des programmes de fonctionnement pour l'exercice 2020-2021 – le CAO leur a rapidement versé le montant de leur subvention en fonction de leur subvention antérieure.

Malgré les circonstances inhabituelles, le CAO a continué à administrer les programmes et à verser les subventions tout en tout travaillant à distance. Les évaluations des programmes de projets se sont déroulées en ligne sur des plateformes de réunions virtuelles, et le personnel des programmes a continué d'aider les candidats par téléphone et par courriel. Le CAO a également continué d'administrer des programmes de prix et d'entreprendre des projets de recherche au profit du secteur artistique de l'Ontario.

Jalons de 2019-2020 pour le CAO

- Le Conseil des arts de l'Ontario reporte de deux semaines toutes les dates limites des programmes d'avril et de mai pour que les artistes et les professionnels des arts dont la vie et le travail sont touchés par la COVID-19 aient plus de temps pour préparer leur demande (1er avril 2020).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- Le CAO annonce qu'il n'accordera pas de nouvelles subventions pour des activités nécessitant des déplacements ou des rencontres en personne qui doivent se tenir avant le 30 juin 2020. Les candidats qui ont proposé de telles activités sont invités à soumettre des plans révisés. Les programmes **Développement des marchés – projets** et **Bourses Chalmers de recherche artistique** sont par conséquent temporairement suspendus (9 avril 2020).
- Le CAO annonce l'interruption temporaire du programme **Développement des marchés – aide au déplacement** en raison d'avis aux voyageurs liés à la pandémie de COVID-19 (14 avril 2020).
- Le CAO annonce qu'il envisage différentes mesures pour soutenir les artistes et les organismes pendant la pandémie, notamment une initiative visant à les aider à faire face aux répercussions de la COVID-19. En outre, les frais de modification ou d'annulation engagés par les artistes et les organismes sont désormais considérés comme des dépenses admissibles. Le CAO a décidé de ne pas demander le remboursement de subventions lorsque les activités sont interrompues mais que les dépenses ont déjà été engagées (17 avril 2020).
- Le CAO publie les résultats d'une enquête menée en avril 2020 qui montre les indicateurs de haut niveau des répercussions initiales de la COVID-19 sur les organismes financés par le CAO (1er mai 2020).
- Le CAO annonce la nomination de **Maura Broadhurst** au poste de responsable du développement du secteur des arts et celle de **Myron Kozak** au poste de responsable adjoint intersectoriel (7 mai 2020).
- La conceptrice sonore Deanna H. Choi reçoit le prix Pauline McGibbon 2020 (8 juin 2020).
- Nomination de **Barbara Gilbert** au poste de responsable adjointe des arts francophones (11 juin 2020).
- Annonce des finalistes des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2020 (23 juin 2020).
- Annonce de l'attribution du Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones à l'artiste visuelle Mary Anne Barkhouse, qui a choisi l'artiste visuelle Olivia Whetung comme artiste de la relève (25 juin 2020).
- L'Assemblée législative de l'Ontario lance un appel de candidatures pour la fonction de premier poète officiel de l'Ontario, avec le concours du Conseil des arts de l'Ontario (7 juillet 2020).
- Annonce de l'attribution des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2020 à Nicole Testa, Annie Boulanger et Kelley Armstrong (8 juillet 2020).
- Le CAO annonce la nomination de **Geneviève Painchaud (Ottawa)** au conseil d'administration du Conseil des arts de l'Ontario (13 juillet 2020).
- Le CAO annonce le lancement du programme **Initiative de réponse du milieu des arts**, doté de 1,6 million de dollars, pour aider les artistes, les groupes ad hoc, les collectifs et les organismes qui adaptent leurs pratiques et leurs activités en fonction de la pandémie de COVID-19 (11 août 2020).
- Le CAO annonce la suspension de la date limite du 14 octobre pour le programme **Tournées – projets** en raison des avertissements en matière de déplacements et de rassemblements publics (date limite du 1er septembre 2020).
- Le CAO lance une série de vidéos d'information à l'intention des candidats au programme Initiative de réponse du milieu des arts (17 septembre 2020).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

- Le CAO annonce l'intention de **Kathryn Townshend**, directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation, de prendre bientôt sa retraite (5 octobre 2020).
- Le CAO entreprend les démarches en vue de pourvoir le poste de directeur de la recherche, des politiques et de l'évaluation (5 octobre 2020).
- Annonce de l'attribution du prix Colleen Peterson de composition de chanson 2020 à l'auteure-compositrice-interprète Danielle Knibbe (20 octobre 2020).
- Nomination de **Dwayne Dixon** au poste de responsable intérimaire de la musique (20 octobre 2020).
- Nomination de **Jessica Deljouravesh** au poste de directrice adjointe des subventions, Politiques et programmes de subventions (2 novembre 2020).
- **Rita Davies**, présidente du conseil d'administration du CAO, est nommée membre de l'Ordre du Canada (4 janvier 2021).
- Nomination de **Heather Alinsangan** au poste de directrice de la recherche et de l'évaluation du CAO (11 janvier 2021).
- L'honorable Lisa MacLeod, ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, annonce le lancement du **Fonds d'aide pour la relance des arts**, investissement ponctuel de 25 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario à l'intention des artistes et des organismes artistiques pour les aider à surmonter les difficultés financières liées à la pandémie. De ces 25 millions de dollars, 1 million est destiné aux artistes individuels (2 mars 2021).
- **Le CAO accorde 348 subventions de projets à des artistes individuels dans le cadre du programme Initiative de réponse du milieu des arts (date de notification : 5 mars 2021).**
- Le CAO lance le programme **Artistes et diffuseurs – projets de collaboration**, programme provisoire conçu pour soutenir les initiatives de collaboration entre artistes et diffuseurs des arts afin de présenter des œuvres artistiques lorsque les tournées en personne ne peuvent pas avoir lieu (9 mars 2021).
- Le CAO annonce la nomination de **Lilly Obina (Ottawa)** au conseil d'administration (11 mars 2021).
- **Le CAO accorde 138 subventions de projets à des groupes ad hoc, des collectifs et des organismes dans le cadre du programme Initiative de réponse du milieu des arts (date de notification : 12 mars 2021).**
- **Le CAO accorde 35 subventions pour des partenariats organisationnels dans le cadre du programme Initiative de réponse du milieu des arts (date de notification : 12 mars 2021).**
- Le CAO annonce la nomination de **Robin Jones (Westport)** au conseil d'administration (31 mars 2021).

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le CAO compile depuis plus de dix ans des mesures du rendement organisationnel basées sur les résultats. Le premier ensemble de mesures de rendement portait sur les résultats de 2006-2007 à 2014-2015. En 2016, le CAO a entrepris de mettre au point de nouvelles mesures de rendement basées sur les résultats dans le contexte de son plan stratégique, *Dynamique des arts et intérêt public*. Un des principaux objectifs consiste à exprimer et à suivre la valeur publique que le CAO fournit à la population de l'Ontario.

Le cadre des mesures de rendement du CAO est basé sur un modèle logique qui relie clairement et logiquement les principales activités du CAO à des résultats sociétaux positifs – des retombées ou résultats à court, à moyen et à long terme. Les retombées et résultats à long terme énumérés dans le modèle logique du CAO concordent directement avec le plan stratégique et le mandat du CAO – *favoriser la création et la production d'œuvres artistiques au profit de tous les Ontariens* – ainsi qu'avec les priorités générales du gouvernement de l'Ontario.

Fondées sur des pratiques exemplaires du domaine, les mesures de rendement sont attribuables aux activités du CAO. Par conséquent, les mesures sont typiquement des sorties (des activités) qui se rapportent aux résultats à court terme – les résultats qui proviennent le plus directement des activités de l'organisme. Pour les résultats à court terme de son modèle logique, le CAO a défini un certain nombre de mesures de rendement connexes. Le choix de mesures pour chaque résultat est basé sur l'information la plus utile pour orienter les décisions et comprendre comment le CAO atteint ses objectifs.

Le cadre comprend des mesures de rendement sur les programmes et les opérations. En 2019-2020, le CAO a élargi les mesures des retombées de ses opérations dans son cadre de mesures de rendement, ajoutant des mesures, des cibles et des indicateurs concernant les normes de service dans les domaines suivants : efficacité administrative, satisfaction des parties prenantes, processus de traitement des plaintes.

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le tableau suivant indique les principaux résultats à court terme et les mesures de rendement clés :

Résultats à court terme	Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario.	Amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts.	Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts.	Amélioration continue de la promotion d'un secteur des arts dynamique et durable.
	Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province.	Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités.	Possibilités d'avoir des expériences artistiques et de participer aux arts en Ontario.	Efficacité administrative du processus d'évaluation.
	Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario.		Possibilités de bénéficier des artistes et organismes artistiques ontariens hors de l'Ontario.	Satisfaction des parties intéressées.

Un petit nombre d'indicateurs pertinents a été retenu pour chacune des mesures. En utilisant une variété d'indicateurs pour décrire le rendement du CAO, on peut suivre des valeurs particulières (nombre et montants) ainsi que le rendement relatif (pourcentage). Les mesures de référence et les cibles ont été établies pour chaque indicateur afin de suivre le rendement pendant la période de mise en œuvre du plan stratégique.

Les pages suivantes font état des résultats, mesures de rendement et indicateurs clés à court terme, avec les cibles et résultats connexes par année. Il s'agit d'une version abrégée d'un document plus détaillé, le *Cadre des mesures du rendement du CAO*, qui inclut le modèle logique et l'ensemble complet de mesures et d'indicateurs du rendement.

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat A : Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario

Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2013-2014 ¹	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020
Financement des artistes et organismes artistiques dans toutes les régions de la province	% des comtés/districts de l'Ontario où des artistes ou organismes artistiques résidents reçoivent un financement du CAO.	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018 ²
Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario	Nombre d'artistes et de professionnels des arts payés (cachets ou salaires) par des activités subventionnées par le CAO.	> 56 255	56 255	57 001	56 634	62 073	67 375
	Montant (\$) de la rémunération des artistes et professionnels des arts par des activités subventionnées par le CAO.	> 345,9 millions \$	345,9 millions \$	356,5 millions \$	361,9 millions \$	382,6 millions \$	419,3 millions \$

1. La base de référence 2013-2014 a été choisie parce que c'est l'année de lancement du plan stratégique actuel du CAO.

2. Les chiffres présentés ici et ailleurs dans ce document sont les chiffres réels pour 2017-2018 tels que soumis dans le cadre des données CADAC/demandes de subventions de fonctionnement de 2019-2020, ou des rapports finaux des subventions de projet en 2017-2018. Il s'agit des données les plus récentes disponibles.

MESURES DE RENDEMENT :
RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat B : Amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Montant \$ 2019-2020
Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités	Nombre d'artistes et de professionnels des arts ayant assisté à des activités ou événements de formation ou perfectionnement soutenus ou assurés par le CAO.	> 123 725	123 725	128 628	128 444	135 261	161,193			---
	Nombre d'activités/ événements de formation et de perfectionnement soutenus ou assurés par le CAO.	> 4 888	4 888	4 964	4 786	4 951	4 846			---
	% du nombre de subventions accordées par le CAO pour la formation et le perfectionnement.	> 8 %	8 %	8 %	8 %	9 %	9 %	8 %	6 %	5,3 millions \$

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat C : Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018
Possibilités d'avoir des expériences artistiques et de participer aux arts en Ontario	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et organismes subventionnés par le CAO dans leurs collectivités de résidence.	> 36 507	36 507	37 037	38 912	40 841	46 880
	Public total des événements dans les collectivités de résidence en Ontario.	> 17,6 millions	17,6 millions	17,1 millions	19,2 millions	19,6 millions	21,0 millions
	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et organismes artistiques subventionnés par le CAO en tournée en Ontario.	> 4 063	4 063	4 762	4 464	4 889	5 175
	Public total des événements en tournée en Ontario.	> 1,2 million	1,2 million	1,3 million	993 799	1,2 million	891 020

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018
Possibilités de bénéficier des artistes et des organismes artistiques ontariens hors de l'Ontario	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et organismes subventionnés par le CAO en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale.	> 4 872	4 872	3 727	3 842	4 354	4 225
	Public total des événements en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale.	> 1,6 million	1,6 million	1,4 million	1,5 million	1,6 million	1,2 million

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat D : Amélioration du dynamisme et de la prospérité du secteur des arts

Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2019-2020	2020-2021
Efficacité administrative du processus d'évaluation du CAO	% de demandes respectant l'engagement de service d'un traitement en quatre mois entre la date limite du programme et la décision.	85 %	90 %	96 %

Mesure	Indicateurs	Objectif (sur 3 ans)	Référence 2019-2020	2020-2021
Satisfaction des intervenants envers les processus et décisions du CAO	% de candidats se déclarant satisfaits du processus de subvention du CAO.	85 %	86 %	87 %
	% de plaintes traitées en trois jours ouvrables.	90 %	90 %	100 %

ÉVÉNEMENTS À RISQUE

Au cours de l'exercice 2020-2021, la pandémie de COVID-19 et les restrictions de santé publique connexes ont eu des répercussions importantes sur les activités du CAO. Étant donné la fermeture des bureaux, les employés ont travaillé à distance, et les déplacements dans la province des jurys, du conseil d'administration et du personnel ont été annulés. Pour assurer la solvabilité du secteur artistique, le gouvernement de l'Ontario a accordé au CAO une subvention spéciale, le **Fonds d'aide pour la relance des arts**, que le CAO a administrée au cours de l'exercice. Cette subvention a considérablement augmenté à la fois les revenus du CAO et les dépenses liées aux subventions. Il est difficile pour le moment de se prononcer sur les effets à long terme de la pandémie. Le CAO a ajusté ses activités et a travaillé avec le milieu artistique de l'Ontario pour soutenir le rétablissement et la viabilité du secteur.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Aperçu

La plupart des revenus du Conseil des arts de l'Ontario (CAO) proviennent du gouvernement de l'Ontario sous forme de subventions générales et sous forme de subventions spéciales pour des programmes précis. En outre, le CAO réalise des revenus principalement à partir de placements de soldes bancaires et de placements collectifs de fonds affectés et de fonds de dotation. Au cours de l'exercice 2020-2021, qui s'est terminé le 31 mars 2021, le total des revenus s'est élevé à 86,7 millions de dollars, soit une augmentation de 38,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du CAO consistent principalement en des investissements dans le secteur des arts professionnels sans but lucratif de l'Ontario sous forme de subventions de fonctionnement aux organismes artistiques et sous forme de subventions de projets et de prix aux artistes, aux groupes ad hoc, aux collectifs et aux organismes. Le CAO engage également des dépenses de services liées aux programmes et services qu'il assure au secteur des arts. Les frais d'administration se composent principalement des salaires et des avantages sociaux des employés. Les autres frais d'administration importants comprennent le loyer des bureaux, l'amortissement des immobilisations ainsi que les services et technologies de l'information. En 2020-2021, le total des dépenses s'est élevé à 87,0 millions de dollars, soit une augmentation de 39,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Revenus

Le total des revenus pour l'exercice se chiffrait à 86,7 millions de dollars. La subvention générale du gouvernement de l'Ontario était de 59,9 millions de dollars, ce qui correspond à la subvention générale de 2019-2020. Le total des subventions spéciales s'est élevé à 25 millions de dollars, grâce au Fonds d'aide pour la relance des arts, un investissement ponctuel du gouvernement de l'Ontario pour appuyer le secteur des arts, durement touché par la pandémie de COVID-19. Les revenus de placements se sont élevés à 1,5 million de dollars, soit une diminution de 0,3 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des gains de placement réalisés au cours de l'exercice.

Dépenses

Le total des dépenses s'est chiffré à 87,0 millions de dollars, soit une augmentation importante par rapport aux 62,2 millions de dollars de l'exercice précédent. Les subventions spéciales ont augmenté de 24,6 millions de dollars en raison du nouveau Fonds d'aide pour la relance des arts, qui a subventionné des artistes, groupes ad hoc, collectifs et organismes artistiques durement touchés par la pandémie de COVID-19 et les restrictions de santé publique connexes. Les programmes de subventions ont également enregistré une hausse de 2,1 millions de dollars, principalement en raison du programme provisoire Initiative de réponse du milieu des arts, conçu pour aider les artistes, les groupes ad hoc, les collectifs et les organismes à adapter leurs pratiques et leurs activités aux circonstances de la pandémie. Les dépenses d'administration comme les dépenses de services ont diminué par rapport à l'année précédente en raison de changements d'ordre pratique, notamment l'adoption du télétravail pour les employés et la réduction des déplacements suite aux restrictions en matière de santé publique. Ensemble, les dépenses d'administration et de services ont représenté 9,4 % des dépenses totales de l'exercice, ce qui est nettement inférieur aux 14,6 % de l'année précédente.

ÉTATS FINANCIERS DU CAO

États financiers du

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE
L'ONTARIO)

ainsi que le rapport des auditeurs connexe

Exercice clos le 31 mars 2021

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de la vérificatrice qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen de la vérificatrice et de son opinion.

Au nom de la direction :

La directrice générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Carolyn Vesely'.

Carolyn Vesely

Le directeur des finances et de l'administration,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jerry Zhang'.

Jerry Zhang

Le 09 juin 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 9 juin 2021

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

			2021	2020
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme :				
Trésorerie	2 033 429 \$	1 539 274 \$	3 572 703 \$	4 253 342 \$
Débiteurs	36 083	—	36 083	12 870
Frais payés d'avance	52 574	—	52 574	61 348
	2 122 086	1 539 274	3 661 360	4 327 560
Placements [notes 2 b) et 8]	1 100 583	28 883 075	29 983 658	24 317 531
Immobilisations (note 3)	821 386	—	821 386	994 631
	4 044 055 \$	30 422 349 \$	34 466 404 \$	29 639 722 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer	265 120 \$	— \$	265 120 \$	279 867 \$
Apports reportés (note 4)	331 971	—	331 971	280 598
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	—	165 322	165 322
Avantages sociaux futurs (note 2 b)	277 722	—	277 722	345 704
	1 040 135		1 040 135	1 071 491
Avantage incitatif à la location reporté	619 957	—	619 957	785 279
	1 660 092	—	1 660 092	1 856 770
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	36 107	—	36 107	44 030
Fonds affectés à des fins de dotation (annexe 2)	—	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe 2)	—	17 063 019	17 063 019	17 871 548
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	—	6 141 926	6 141 926	6 212 151
Fonds non affectés	2 163 490	—	2 163 490	1 531 275
Gains de réévaluation cumulés (annexe 2)	184 366	7 147 093	7 331 459	2 053 637
	2 383 963	30 422 349	32 806 312	27 782 952
	4 044 055 \$	30 422 349 \$	34 466 404 \$	29 639 722 \$

Engagements (note 10)

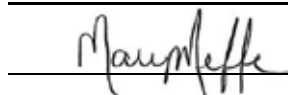
Dépendance économique (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits :						
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	59 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400	59 937 400 \$
Subventions spéciales :						
Fonds de soutien pour la relance des arts	24 901 881	–	–	–	24 901 881	–
Fonds de mobilisation créative Canada et Ontario	–	4 672	–	–	–	4 672
Programmes de langue française	37 500	116 783	–	–	37 500	116 783
Fonds culturel autochtone	49 748	337 894	–	–	49 748	337 894
Revenu de placement (note 8)	253 517	516 720	1 212 089	1 243 922	1 465 606	1 760 642
Frais d'administration des fonds (note 6 a)	71 236	68 134	–	–	71 236	68 134
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	121 463	50 579	–	–	121 463	50 579
Divers	146 424	260 167	–	–	146 424	260 167
Apports	–	–	17 185	8 254	17 185	8 254
	85 519 169	61 292 349	1 229 274	1 252 176	86 748 443	62 544 525
Charges :						
Prix et charges	–	–	234 206	1 211 388	234 206	1 211 388
Subventions	52 011 195	51 186 513	1 710 000	424 000	53 721 195	51 610 513
Subventions spéciales	24 899 816	328 100	–	–	24 899 816	328 100
Administration (annexe 1)	7 352 310	7 711 890	–	–	7 352 310	7 711 890
Services (annexe 1)	795 378	1 320 984	–	55 000	795 378	1 375 984
	85 058 699	60 547 487	1 944 206	1 690 388	87 002 905	62 237 875
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	460 470	744 862	(714 932)	(438 212)	(254 462)	306 650
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	1 626 948	1 497 921	26 156 004	29 763 738	27 782 952	31 261 659
Virements interfonds (note 5 et annexe 2)	163 823	(520 644)	(163 823)	520 644	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	132 722	(95 191)	5 145 100	(3 690 166)	5 277 822	(3 785 357)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 383 963 \$	1 626 948 \$	30 422 349 \$	26 156 004 \$	32 806 312 \$	27 782 952 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	2021	2020
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	2 053 637 \$	5 838 994 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	5 784 823	(3 646 966)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(507 001)	(138 391)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	5 277 822	(3 785 357)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 331 459 \$	2 053 637 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(254 462) \$	306 650 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(807 160)	(1 118 813)
Gain à la vente de placements	(507 001)	(138 391)
Amortissement des immobilisations	256 349	379 770
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	(23 213)	60 354
Frais payés d'avance	8 774	(29 845)
Créditeurs et charges à payer	(14 747)	(1 003 470)
Apports reportés	51 373	(305 863)
Avantages sociaux futurs	(67 982)	(58 962)
	(1 523 391)	(2 073 892)
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(83 104)	(34 209)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	(1 000 000)	(2 000 000)
Produit de la vente de placements	1 925 856	1 681 826
	925 856	(318 174)
Diminution de la trésorerie	(680 639)	(2 426 275)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 253 342	6 679 617
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 572 703 \$	4 253 342 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds (note 10 b).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

d) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

e) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 444 965 \$ (2020 – 482 154 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe 1.

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des congés annuels non utilisés, les passifs au titre des congés de maladie et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 277 722 \$ (2020 – 345 704 \$).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Avantages sociaux futurs (suite)

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2021, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 1 100 583 \$ (2020 – 871 624 \$) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	140 063 \$	136 418 \$	3 645 \$	19 399 \$
Matériel et logiciels informatiques	1 015 723	949 309	66 414	46 464
Mobilier et agencements	332 355	317 066	15 289	51 376
Matériel de bureau	72 568	71 380	1 188	8 385
Rénovation des bureaux	81 309	47 603	33 706	20 254
Améliorations locatives	1 476 093	774 949	701 144	848 753
	3 118 111 \$	2 296 725 \$	821 386 \$	994 631 \$

4. Apports reportés

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	280 598 \$	586 461 \$
Ajouter : Somme reçue au cours de l'exercice	25 000 000	–
Déduire : Somme comptabilisée au cours de l'exercice	(24 948 627)	(305 863)
Solde à la clôture de l'exercice	331 971 \$	280 598 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
2021					
Fonds d'initiatives	2 267 939 \$	– \$	496 957 \$	(867 595) \$	1 897 301 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 117 000	(222 225)	–	–	894 775
Fonds d'immobilisations	2 234 115	–	487 845	(16 609)	2 705 351
Fonds lié aux programmes de subvention	593 097	51 402	–	–	644 499
	6 212 151 \$	(170 823) \$	984 802 \$	(884 204) \$	6 141 926 \$

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu (perte) de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
2020					
Fonds d'initiatives	2 487 541 \$	500 000 \$	(212 191) \$	(507 411) \$	2 267 939 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 828 000	(711 000)	–	–	1 117 000
Fonds d'immobilisations	2 000 000	500 000	(265 322)	(563)	2 234 115
Fonds lié aux programmes de subvention	368 453	224 644	–	–	593 097
	6 683 994 \$	513 644 \$	(477 513) \$	(507 974) \$	6 212 151 \$

6. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2021	2020
Frais d'administration des fonds	71 236 \$	68 134 \$

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 7. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 16 064 \$ (2020 – 10 342 \$).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 48 580 840 \$ du total de 93 268 031 \$ (2020 – 48 205 262 \$ du total de 71 981 456 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

a) Situation financière

	2021	2020
Actif		
Trésorerie et placements	93 385 641 \$	72 169 762 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	117 610 \$	188 306 \$
Soldes des fonds	93 268 031	71 981 456
	93 385 641 \$	72 169 762 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2021	2020
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	71 981 456 \$	82 551 074 \$
Apports reçus	1 967 470	3 333 084
Gains sur placements	3 439 612	7 149 689
Frais d'administration des fonds	413 049	428 272
Prix et charges	(6 741 189)	(6 094 883)
Gains nets de réévaluation	22 207 633	(15 385 780)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	93 268 031 \$	71 981 456 \$

c) Flux de trésorerie

	2021	2020
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(4 356 920) \$	(2 311 651) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	160 648	10 584 394
	(4 196 272) \$	8 272 743 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2021	2020
Distributions de revenu	807 160 \$	1 118 813 \$
Gains réalisés	507 001	138 391
Intérêts bancaires	151 445	503 438
	1 465 606 \$	1 760 642 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2021	2020
Actions étrangères, principalement américaines	40 %	37 %
Titres à revenu fixe	24 %	27 %
Actions canadiennes	23 %	18 %
Placements alternatifs	12 %	13 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	5 %

Le CAO détient un montant de 7 169 068 \$ (coût de 5 346 702 \$) (2020 – montant de 6 500 408 \$ [coût de 6 298 383 \$]) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt sur le prix. Les taux d'intérêt varient entre 1,10 % et 8,29 % (2020 – entre 1,45 % et 8,29 %), et les échéances sont échelonnées entre juin 2022 et mars 2081 (2020 – entre juin 2020 et septembre 2077).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

9. Divulgaration des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public de l'Ontario qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2020 doit être divulgué en vertu de l'article 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Prénom	Titre	Traitement	Avantages imposables
BLACK	CHRIS	Directeur adjoint chargé de la gestion du système de subventions	105 170 \$	139 \$
CALDWELL	PETER	Directeur et chef de la direction	179 699	247
CHA	JAMES	Chef des opérations	113 533	149
CHALMERS	ELISE	Directrice adjointe chargée des politiques et des programmes de subventions	113 737	152
GUNTER	KIRSTEN	Directrice des communications	129 653	172
HASLAM	MARK	Responsable des arts médiatiques	104 985	138
JUNAID	BUSHRA	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	110 837	145
LANGGARD	KELLY	Directrice des subventions	117 500	124
NAQVI	SYED	Chef, Systèmes et technologies de l'information	132 698	170
PARSONS	DAVID	Responsable de la musique classique	107 697	139
SMALL	NINA	Directrice des ressources humaines	128 729	170
TOWNSEND	KATHRYN	Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation	134 876	172
VESELY	CAROLYN	Directrice générale	235 000	310
ZHANG	JERRY	Directeur des finances et de l'administration	146 647	194

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant jusqu'en 2026. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2022	785 908 \$
2023	792 534
2024	800 720
2025	809 070
2026	611 569
	3 799 801 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 644 499 \$ (2020 – 593 097 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

10. Engagements (suite)

En outre, conformément aux modalités du Fonds culturel autochtone, le CAO a approuvé des subventions de 108 250 \$ (2020 – 157 998 \$) qui seront versées au cours d'exercices futurs une fois que les conditions des subventions auront été remplies.

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2020.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 1 – Frais d'administration et services

Exercice dos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	2021	2020
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux [notes 2 a) et 9]	5 911 543 \$	5 920 368 \$
Loyer et électricité	586 658	567 927
Amortissement des immobilisations	256 349	379 770
Services d'information	223 096	237 154
Communications	104 231	110 286
Divers	86 903	95 012
Téléphone, poste et livraison	58 265	49 626
Entretien et location d'équipement	45 385	59 347
Frais de consultation et frais juridiques	32 976	118 326
Recrutement et formation du personnel	31 700	73 775
Réunions	7 940	40 958
Fournitures de bureau, impression et papeterie	5 613	14 180
Déplacements	1 651	45 161
	7 352 310	7 711 890
Services :		
Jurés et conseillers	489 230	525 197
Autres programmes	306 148	720 084
Projets de langue française Canada-Ontario	—	130 703
	795 378	1 375 984
	8 147 688 \$	9 087 874 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 2 – Fonds grevés d'affectations externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
2021							
Fonds de la famille Chalmers	– \$	19 104 230 \$	– \$	– \$	5 146 213 \$	(1 045 940) \$	23 204 503 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	256 542	–	–	76 110	(2 719)	329 933
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	83 958	–	–	27 259	(972)	110 245
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	171 059	–	7 000	48 526	(1 709)	224 876
Fonds Vida Peene	–	150 416	17 185	–	40 518	(1 457)	206 662
Fonds commémoratif John Hirsch	–	61 963	–	–	16 691	(5 595)	73 059
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	23 754	–	–	11 248	(401)	34 601
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	14 516	–	–	3 910	(1 139)	17 287
Fonds Ruth Schwartz	–	7 104	–	–	1 912	(70)	8 946
	70 311 \$	19 873 542 \$	17 185 \$	7 000 \$	5 372 387 \$	(1 060 002) \$	24 210 112 \$
2020							
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 100 685 \$	– \$	– \$	(1 885 216) \$	(1 111 239) \$	19 104 230 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	308 160	–	–	(28 504)	(23 114)	256 542
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	94 534	–	–	(9 534)	(1 042)	83 958
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	182 134	–	7 000	(16 311)	(1 764)	171 059
Fonds Vida Peene	–	203 156	8 254	–	(17 329)	(43 665)	150 416
Fonds commémoratif John Hirsch	–	68 439	–	–	(5 838)	(638)	61 963
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	28 117	–	–	(3 934)	(429)	23 754
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 364	–	–	(1 396)	(452)	14 516
Fonds Ruth Schwartz	–	7 844	–	–	(669)	(71)	7 104
	70 311 \$	23 009 433 \$	8 254 \$	7 000 \$	(1 968 731) \$	(1 182 414) \$	19 873 542 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 7 147 093 \$ (2020 – 2 001 994 \$), tels qu'ils sont présentés dans les états de la situation financière.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil des arts de l'Ontario est dirigé par un conseil d'administration bénévole qui établit les politiques du CAO et veille au fonctionnement de l'organisme. Les membres du conseil d'administration ont également d'autres fonctions importantes, notamment celles de plaider la cause des arts en Ontario et de représenter le CAO dans les collectivités de la province.

Chaque membre du conseil d'administration est nommé par le gouvernement de l'Ontario pour un mandat de trois ans qui peut être renouvelé.

Rita Davies, Toronto

Présidente

Nommée en juillet 2015

Reconduite comme présidente en juillet 2018

Mandat se terminant en juillet 2021

Judith Gelber, Toronto

Vice-présidente

Nommée membre en février 2013

Nommée vice-présidente en mars 2015

Reconduite comme vice-présidente en mars 2018

Mandat terminé en mars 2021

Eliza Chandler, Toronto

Nommée membre en août 2017

Mandat terminé en août 2020

Alexandra De Gasperis, Toronto

Nommée membre en juillet 2019

Mandat se terminant en juillet 2022

Robin Jones, Westport

Nommée membre en mars 2021

Mandat se terminant en mars 2024

Susan Lahey, Mount Albert

Nommée membre en avril 2019

Mandat se terminant en avril 2022

Mary Meffe, Toronto

Nommée membre en octobre 2019

Mandat se terminant en octobre 2022

Kyan Nademi, Toronto

Nommée membre en juin 2019

Mandat se terminant en juin 2022

Lilly Obina, Ottawa

Nommée membre en janvier 2021

Mandat se terminant en janvier 2024

Geneviève Painchaud, Ottawa

Nommée membre en mai 2020

Mandat se terminant en mai 2023

Dani Peters, Toronto

Nommée membre en mai 2019

Mandat se terminant en mai 2022

Janet E. Stewart, London

Nommée membre en septembre 2014

Reconduite en septembre 2017

Mandat terminé en septembre 2020

David Tsubouchi, Baltimore

Nommé membre en décembre 2018

Mandat se terminant en décembre 2021

PERSONNEL DE DIRECTION

Carolyn Vesely

Directrice générale

Kirsten Gunter

Directrice des communications

Kelly Langgard

Directrice des subventions

Nina Small

Directrice des ressources humaines

Kathryn Townshend

Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation (jusqu'en décembre 2020)

Heather Alinsangan

Directrice de la recherche et de l'évaluation (à partir de janvier 2021)

Jerry Zhang

Directeur des finances et de l'administration

COLLABORATEURS

Kirsten Gunter

Révision

Emily Jeffers

Coordination, mise en page et aide à la rédaction

Tsipora Lior

Traduction et révision en français

Nancy Foran

Révision en anglais

Conseil des arts de l'Ontario

121, rue Bloor Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3M5
416-961-1660
1-800-387-0058
info@arts.on.ca
www.arts.on.ca



@ConseilartsON



@OntarioArts

ISSN 2562-7570 (PDF)

ISBN 978-1-4868-5396-0 (PDF)

Rapport annuel 2020-2021 du Conseil des arts de l'Ontario

Le Conseil des arts de l'Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario.